AXIOME 3A
Commissariat
aux comptes

NÎMES 30900
125, rue de l'Hostellerie
Actiplus Bât. C
Tél. : 04 66 38 71 02
Fax : 04 66 38 71 15
mclouvel@axiomedis.fr
acamroux@axiomedis.fr

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

S.S.I.A.D. DES CAUSSES
44 Passage de la Tine
12100 MILLAU

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ASSOCIATION S.S.I.A.D. DES CAUSSES

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

1 Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association S.S.I.A.D DES CAUSSES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à ce moment-là dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 7/ COVID 19 – Etat d'urgence sanitaire exposés dans la note règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels et l'impact du contexte Covid-19 sur le fonctionnement de l'Association.

4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

7 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Nîmes, le 04 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
Axiome 3A

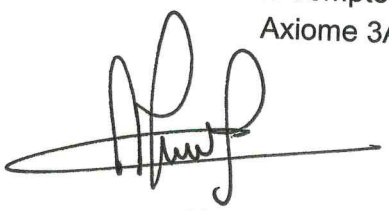

Marc CLOUVEL
Commissaire aux comptes associé

Bilan

pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	BRUT	Amort. provisions	NET	N -1 NET
Immobilisations incorporelles				
* Frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
* Autres immobilisations incorporelles	800.00	0.44	799.56	0.00
* Immobilisations incorporelles en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles				
* Terrains	0.00	0.00	0.00	0.00
* Constructions	265 611.20	74 880.53	190 730.67	204 011.23
* Installations techniques, matériels et outillage	0.00	0.00	0.00	0.00
* Autres immobilisations corporelles	41 654.95	21 153.35	20 501.60	19 382.73
* Immobilisations corporelles en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations financières				
* Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00
* Autres titres immobilisés	0.00	0.00	0.00	0.00
* Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00
* Autres immobilisations financières	2 782.63	0.00	2 782.63	2 782.63
TOTAL I	**310 848.78**	**96 034.32**	**214 814.46**	**226 176.59**
Comptes de liaison	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL II	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
* Matières premières et fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00
* Autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00
* En-cours de production (biens et services)	0.00	0.00	0.00	0.00
* Produits intermédiaires et finis	0.00	0.00	0.00	0.00
* Marchandises	0.00	0.00	0.00	0.00
Avances et acomptes versés sur commandes	0.00	0.00	0.00	0.00
Créances (1)				
* Créances redevables et comptes rattachées	0.00	0.00	0.00	0.00
* Autres créances	6 096.85	0.00	6 096.85	4 963.42
Valeurs mobilières de placement	620 000.00	0.00	620 000.00	620 000.00
Disponibilités	402 039.36	0.00	402 039.36	343 437.41
Charges constatées d'avance	7 059.00	0.00	7 059.00	8 850.00
TOTAL III	**1 035 195.21**	**0.00**	**1 035 195.21**	**977 250.83**
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV	0.00	0.00	0.00	0.00
Primes de remboursement des obligations V	0.00	0.00	0.00	0.00
Ecart de conversion (actif) VI	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	**1 346 043.99**	**96 034.32**	**1 250 009.67**	**1 203 427.42**

(1) Dont à moins d'un an : ..... Dont à plus d'un an : .....

(c) Medisys SA 2005

Bilan

pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF

		N -1
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs avec droit de reprise	11 558.46	11 558.46
* Dons et legs		
* Subventions d'investissement sur biens renouvelables	0.00	0.00
Réserves	0.00	0.00
* Excédents affectés à l'investissement		
* Réserves de compensation	0.00	0.00
* Réserve de couverture du BFR	149 886.89	142 792.95
* Autres réserves	0.00	0.00
Report à nouveau	8 503.53	8 503.53
* Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
* Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs.....	748 222.96	685 019.25
* Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-12 984.00	-6 297.00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	15 662.89	9 235.46
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	39 792.22	54 214.51
Provisions réglementées	0.00	0.00
* Couverture du besoin en fond de roulement		
* Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00
* Réserves des plus-values nettes d'actifs	0.00	0.00
* Immobilisations grevées de droit	0.00	15 823.57
	0.00	0.00
TOTAL I	**960 642.95**	**920 850.73**
Comptes de liaison	0.00	0.00
TOTAL II	**0.00**	**0.00**
Provisions pour risques	0.00	0.00
Provisions pour charges	90 551.00	72 613.65
Fonds dédiés	0.00	3 368.00
TOTAL III	**90 551.00**	**75 981.65**
DETTES		
Emprunts et autres dettes auprès des établissements de crédit	86 906.75	97 889.62
Emprunts et dettes financières divers	0.00	0.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0.00	0.00
Redevables créditeurs	0.00	0.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 483.14	16 393.21
Dettes sociales et fiscales	97 018.73	91 936.11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0.00	0.00
Autres Dettes	407.10	376.10
Produits constatés d'avance	0.00	0.00
TOTAL IV	**198 815.72**	**206 595.04**
Ecart de conversion (passif) V	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 250 009.67**	**1 203 427.42**

(1) Dont à moins d'un an : ..... Dont à plus d'un an : .....

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : .....

(3) Dont fonds des majeurs protégés et des tutelles aux prestations sociales : .....

(c) Medisys SA 2005

Compte de résultat

pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES	N	N-1
Charges d'exploitation		
Achat de marchandises, variation de stock	0.00	0.00
Achat de matières premières et fournitures, variation de stock	0.00	0.00
Achat d'autres approvisionnements, variation de stock	0.00	0.00
Achats non stockés de matières et fournitures	5 493.59	4 766.12
Services extérieurs et autres	147 128.43	137 065.42
Impôts, taxes et versements assimilés		
* sur rémunérations	11 509.00	11 368.00
* autres	1 092.00	1 072.00
Charges de personnel		
* salaires et traitements	320 959.02	310 039.29
* charges sociales	123 141.94	121 428.91
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
* des immobilisations	17 173.23	17 037.00
* des charges d'exploitation à répartir	0.00	0.00
Dotations aux dépréciations et aux provisions :		
* sur actif circulant	0.00	0.00
* pour risques et charges d'exploitation	17 937.35	7 263.00
Autres charges	0.00	0.00
TOTAL I	**644 434.56**	**610 039.74**
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00	0.00
Intérêts et charges assimilées	1 950.37	2 178.41
Différences négatives de change	0.00	0.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00
TOTAL II	**1 950.37**	**2 178.41**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	0.00	0.00
Exercices antérieurs	0.00	0.00
Sur opérations en capital	0.00	0.00
Dotations aux amortissements et aux provisions		
* dotations sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	0.00	0.00
* dotations sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00
* dotations sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif	0.00	0.00
* dotations sur autres provisions réglementées	0.00	3 368.00
Engagements à réaliser sur ressources affectées	4 033.16	3 709.68
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	**4 033.16**	**7 077.68**
TOTAL DES CHARGES	**650 418.09**	**619 295.83**
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	**39 792.22**	**54 214.51**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**690 210.31**	**673 510.34**

(c) Medisys SA 2005

Compte de résultat

pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS	N	N-1
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	0.00	0.00
Production vendue		
* prestations de services	0.00	0.00
* divers	0.00	0.00
Production stockée ou déstockage de production	0.00	0.00
Production immobilisée	0.00	0.00
Dotations et produits de tarification	620 716.17	612 539.47
Subventions d'exploitations et participations	0.00	0.00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00	-3.91
Transferts de charges	14 823.04	21 019.11
Autres produits	10 684.21	2 298.21
TOTAL I	**646 223.42**	**635 852.88**
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières	0.00	0.00
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	40 614.49	37 657.46
Reprises sur provisions	0.00	0.00
Transferts de charges	0.00	0.00
Différences positives de change	0.00	0.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00
TOTAL II	**40 614.49**	**37 657.46**
Produits exceptionnels		
Sur opération de gestion	0.00	0.00
* exercices antérieurs	4.40	0.00
Sur opérations en capital	0.00	0.00
Reprises sur provisions	0.00	0.00
* reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	0.00	0.00
* reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00
* reprises sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif	0.00	0.00
* reprises sur autres provisions réglementées	0.00	0.00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	3 368.00	0.00
Transferts de charges	0.00	0.00
TOTAL III	**3 372.40**	**0.00**
TOTAL DES PRODUITS	**690 210.31**	**673 510.34**
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	**0.00**	**0.00**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**690 210.31**	**673 510.34**

(c) Medisys SA 2005